

Stratégie de partenariat-pays
pour
la République Démocratique du Congo
2012-2015

2^{ème} projet du dialogue politique

La République de Corée

mars 2012

Sommaire

I. Introduction	1
II. Aides publiques de la Corée : Etat des lieux	2
III. Stratégies de coopération de la Corée pour la RDC	3
IV. Stratégies d'exécution	14
V. Gestion des résultats	15
VI. Observation et Perspectives concernant les APD pour la RDC	16

I. Introduction

- La Stratégie de Partenariat-Pays (SPP, CPS en anglais) pour la République démocratique du Congo(RDC) est un plan 2012 – 2015 des Aides publiques au développement de haut niveau établi par le gouvernement coréen vis-à-vis de la RDC, ce qui constitue le cadre et la direction des aides auprès de ce pays bénéficiaire.
- La Stratégie contribue à l'exécution avec succès du Document de Stratégie de la Croissance et de la Réduction de la Pauvreté(DSCR) pour la RDC, afin de réduire la pauvreté dans ce pays, contribuer au développement durable et équilibré, et promouvoir les relations de coopération bilatérale et amicales entre la RDC et la Corée.
- De plus,elle est établie sur base du respect et de la compréhension mutuelle des stratégies du développement congolais, et vise à améliorer l'efficacité des aides en employant les expériences et avantages coréens relatifs au développement économique à partir des demandes du développement de la RDC.
- En tant que pays-membre du Comité de l'aide au développement(CAD) de l'OCDE, la Corée, d'une part, prend en compte vigoureusement les normes internationales de la coopération et du développement dans l'établissement de la SPP, et d'autre part, applique au maximum les directives et les principes prévus par le Réseau international sur les situations de conflit et de fragilité(INCAF) dans l'exécution des projets.
- Grâce à la SPP, le pays du Matin calme renouera les liens entre les différents acteurs internes en terme d'APD et renforcera la répartition des responsabilités de chaque acteur à l'échelle nationale. En outre, il élargira à l'échelle internationale la collaboration avec d'autres pays donateurs pour améliorer l'efficacité des aides et en supprimer la disparité qui existe.
- Par ailleurs, le gouvernement définira précisément le rôle des APD coréennes et sa participation aux APD afin d'exécuter les aides de manière systématique et cohérente et permettre à la RDC de réduire la charge administrative et augmenter la prévisibilité.
- La SPP sera modifiée et complétée après concertation bilatérale afin de tenir convenablement compte des changements de situations à l'intérieur et l'extérieur de la RDC.

II. Aides publiques de la Corée : Etat des lieux

- Depuis le début des APD pour la RDC en 1991 jusqu'à 2010, la Corée a octroyé les aides pour un montant de 11,75 millions de dollars américains sous forme de dons.

<Evolution des aides coréennes auprès de la RDC>

(en 1 000 USD)

Année	91-00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	Total
Montant	1 080	30	30	70	10	320	310	1 630	2 180	2 200	3 894	11 754

*Source : Statistiques établies de l'Agence coréenne de Coopération internationale(KOICA)

(Calculé uniquement des montants des projets de KOICA)

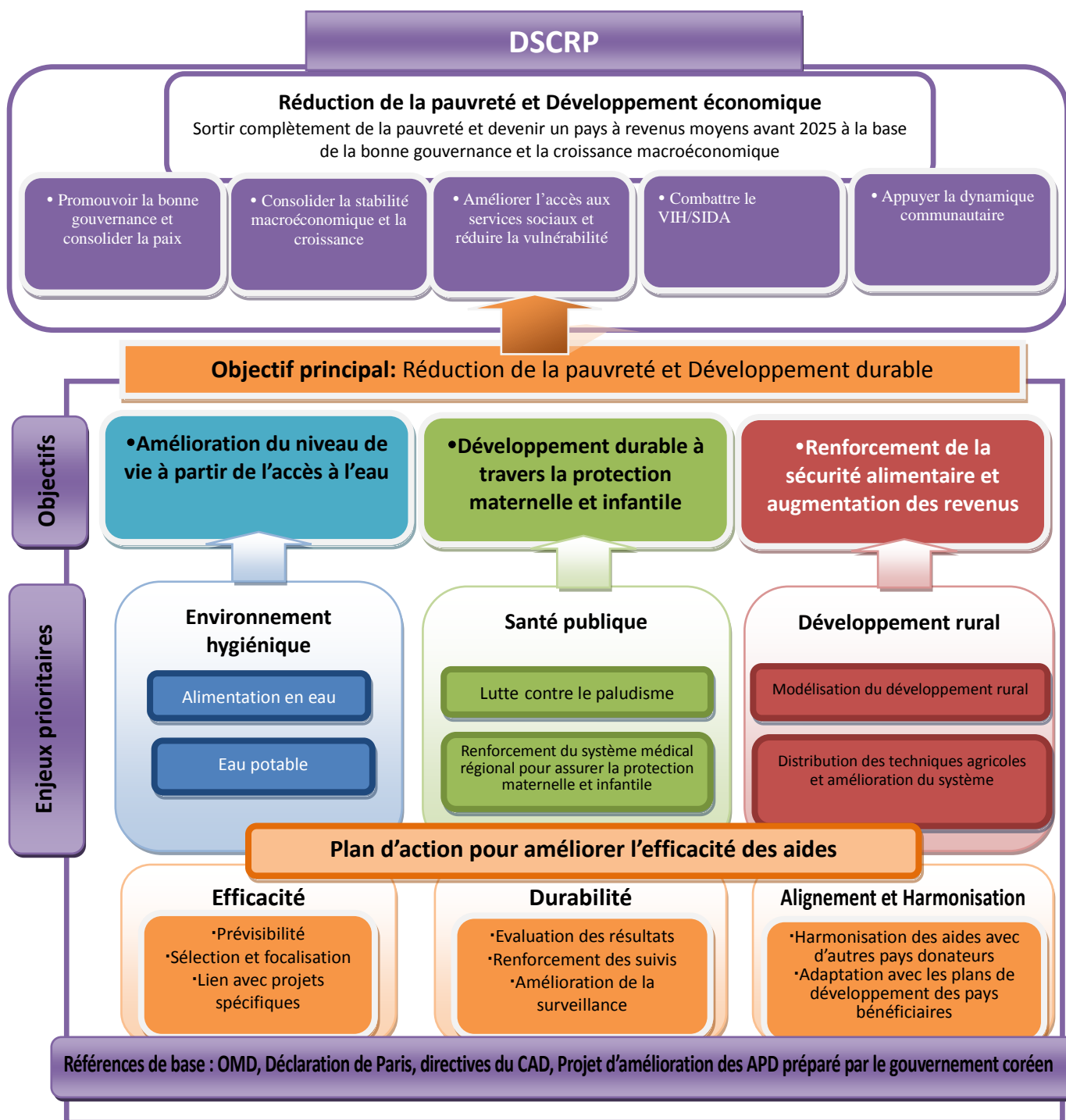
- La Corée a réalisé 6 projets et 21 assistances matérielles entre 1991 et 2010 pour la RDC.

<Dons pour la RDC entre 1991 et 2010>

Catégorie	Description (Durée/Volume en dollars américains)
Projets (6 au total)	Projet d'établissement du réseau de communication avec fil pour l'informatisation des 4 ministères (2007-2008/1,61 million de dollars)
	Projet d'établissement du réseau de communication avec fil pour l'informatisation des 4 ministères (2008-2009/2,50 millions de dollars)
	Projet d'éradication du paludisme dans la RDC (2009-2010, Contribution bilatérale à l'élimination de la pauvreté/1,26 million de dollars)
	Projet d'établissement du réseau informatique entre les principaux organes miniers (2009-2010/2,50 millions de dollars)
	Projet d'aménagement rural à Tshuenge (2010-2013/9,18 millions de dollars)
	Projet de renforcement de l'immunité pour les Congolais (UNICEF) (2010-2012/2 millions de dollars)
Assistance matérielle (21)	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance pour les véhicules et les ordinateurs (1,67 million de dollars) • Assistance des véhicules d'examen médical et formation pour son exploitation (2011/95 652 dollars/projet réalisé en commun avec Groupe Hyundai-Kia Motors et sa fondation) • Assistance des véhicules médicaux d'urgence et ceux d'examen médical (2010/1,44 million de dollars)
Aide humanitaire d'urgence (2)	Aide humanitaire concernant la guerre civile et les réfugiés congolais (260 000 dollars)
Formation en Corée (118 pers.)	(1 062 million de dollars)
Envoi de l'équipe bénévole (2 pers.)	(90 000 dollars)
Envoi des experts (4 pers.)	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Expert en politiques agricoles (10 000 dollars) • 3 Experts en matériels médicaux d'urgence et véhicules médicaux (2010/ 17 391dollars)
Aides aux associations privées (2)	Développement de l'eau potable pour les habitants de Kasangulu (189 000 dollars)
Aides aux organisations internationales (2)	Aide alimentaire du Programme alimentaire mondial dans le cadre du Processus d'appels consolidés (CAP) (1 million de dollars)

III. Stratégies de coopération de la Corée pour la RDC

1 Principes de base



1. Objectif

- La Corée coopérera et contribuera à l'exécution avec succès la SPP pour la RDC afin de permettre au pays bénéficiaire de développer son économie, réduire la pauvreté, et promouvoir les relations amicales et coopératives entre les deux pays.

⇒ La SPP vise spécifiquement à jeter les bases d'une croissance durable afin de permettre à la RDC, en tant que pays prioritaire de la coopération en Afrique, de devenir un pays à revenus moyens.

2. Secteurs

- **(Environnement hygiénique)** Accès à l'eau potable et amélioration du niveau de vie.
- **(Santé publique)** Renforcement du système de santé régional, avec principalement la lutte contre le paludisme et la protection maternelle et infantile
- **(Développement rural intégré)** Programme de développement rural et distribution des techniques agricoles.

3. Critère de sélection pour les secteurs prioritaires

Les secteurs prioritaires sont sélectionnés en tenant compte des critères suivants :

- stratégies congolaises de développement (par domaine)
- concertation des politiques entre les deux pays,
- projets en cours de réalisation,
- avantages coréens,
- possibilité de coopération de la RDC avec d'autres pays donateurs (harmonisation des aides),
- contraintes et particularités du développement congolais.

4. Plans d'exécution

Afin d'améliorer l'efficacité des aides pour la RDC, l'établissement de la SPP est de promouvoir les trois valeurs : efficacité, durabilité et alignement et harmonisation des aides.

- **Efficacité:** Créer la synergie en nouant le lien entre les projets d'aides
- **Durabilité:** Renforcer l'assistance après la fin de projets pour assurer la bonne continuité de ceux-ci et des installations réalisées grâce aux aides et améliorer l'autonomie de la RDC pour continuer leur exploitation et leur opération.
- **Alignement et Harmonisation des aides:** Renforcer la coopération et la répartition des tâches entre la RDC et les organes ou les pays donateurs afin d'augmenter la capacité et le fonctionnement sur terrain.

1. Environnement hygiénique

(1) Objectif et Contribution de la Corée

- Améliorer l'accès à l'eau et renforcer la capacité congolaise en la matière afin d'augmenter le droit social de base et le niveau de vie des habitants

(2) Plan de développement de la RDC

- Renforcer la performance pour améliorer les services de la Régie de Distribution d'eau de la RDC et développer le système d'alimentation en eau potable
- Le taux de distribution en eau potable sur l'ensemble du territoire est d'environ de 26%.
⇒ Le pays aura pour objectif un taux de 36% à l'horizon 2015. En milieu rural et toujours d'ici l'horizon 2015, le taux de distribution en eau potable devra atteindre 49% par rapport au taux actuel qui se situe à 22%.
- Le taux d'alimentation en eau est actuellement de 47% ⇒ il faut l'augmenter de 71% à l'horizon 2015.
- Les installations existantes pour l'alimentation en eau et le traitement des eaux usées dans les grandes villes seront restaurées. En outre, il est nécessaire d'élargir de manière constante les équipements de distribution en eau potable, sûrs et accessibles, en renforçant la performance dans le secteur de l'alimentation en eau potable et en multipliant les projets de développement des puits en milieu rural.

(3) Contribution de la Corée

- Il faut résoudre le problème d'alimentation en eau par l'installation des nouveaux équipements et par la restauration des équipements existants dans la capitale et ses environs, où la démographie augmente à un rythme très rapide*.

*Taux démographique dans les zones urbaines 28%(1990)→30%(2000)→34%('08)

(Organisation Mondiale de la Santé, Country health statistics profile, 2011)

- Il s'agit d'augmenter le taux d'accès en eau potable à travers les projets de développement des puits en milieu rural, où l'alimentation en eau par le Service National d'Hydraulique Rurale (SNHR) ne semble pas bien fonctionner.

(4) Plans d'action

① Principes de base

- Avec l'importance croissante de la diplomatie dans la région, la Corée souhaite augmenter les APD pour la RDC et à promouvoir la coopération économique avec

ce pays grâce aux aides efficaces.

- Les projets auront pour but, d'une part, d'augmenter l'accès à l'eau potable à la fois dans la capitale et les zones rurales, d'autre part, renforcer la performance de la gestion des ressources hydrauliques.

② Plans d'exécution

En général, les prêts seront employés pour l'installation de l'infrastructure pour l'alimentation en eau dans les zones urbaines, alors que les dons seront dédiés aux projets pour l'accès à l'eau potable dans les zones rurales et au renforcement de la performance en la matière.

a. Prêts

- Installer l'infrastructure de l'alimentation en eau

⇒ Autour de la capitale Kinshasa (région de Lemba Imbu, au sud est de la capitale), les projets d'aide consiste à la réalisation de l'infrastructure suivante*: une station de prise d'eau, une station d'épuration, 5 réservoirs de distribution, 2 stations de pompage et installation des tuyaux d'eau. Les projets seront élargis dans la phase ultérieure.

* Parmi l'ensemble des zones de l'alimentation en eau (6 au total), il s'agit de la réalisation des installations pour une zone dans un premier temps.

b. Dons

- Etablir le système de distribution en eau potable et renforcer la performance du système

⇒ Les projets concernent l'élargissement de l'accès à l'eau potable avec le développement des puits auprès des habitants de la ville d'Idiofa et ses environs (10 villages pour 9 secteurs, y compris Idiofa, Banga, Bulwem, Musanga, Yassalokwa, Kalanganda, Kipuku, Kapia) : cette région, dotée de 22 sources d'eau, se caractérise par les précipitations relativement élevées et l'utilisation des eaux souterraines grâce à leur abondance, mais l'accès à l'eau potable est sensiblement restreint.

- Etablissement du système de distribution en eau potable

⇒ Il est préférable de sélectionner des endroits parmi les zones prioritaires proposées par le pays bénéficiaire pour développer les puits et installer les aqueducs, les équipements de transport et d'alimentation en eau.

- Transfert technologique et amélioration de la performance des opérateurs concernés à travers la formation continue

⇒ Il s'agit du renforcement de la gestion et de l'entretien de façon continue par l'intermédiaire du SNHR, autorité congolaise qui a l'expertise, l'expérience du développement de la nappe phréatique et les équipements concernés.

⇒ La Corée pourra fournir les conseils techniques par l'envoi d'experts.

⇒ Avec la visite en Corée des fonctionnaires concernés, il est possible

d'organiser la formation sur le développement du système d'alimentation en eau dans la vie quotidienne, surtout en eau potable.

⇒ En outre, il est possible d'organiser le transfert technologique et la transmission de l'expertise en réalisant la formation théorique et technique, le stage sur place et en envoyant des spécialistes dans les domaines suivants : développement/exploitation du système d'alimentation en eau, développement des puits dans les roches.

- Incitation de la participation par les habitants à travers l'assistance de la part du conseil d'administration des villages

⇒ Il est préférable d'organiser le comité d'exploitation des habitants locaux avec la parité homme-femme pour l'entretien des installations*.

* Il est nécessaire de prendre en compte le rôle important des femmes dans le domaine de la qualité de l'eau potable et de l'hygiène, et de prendre en considération leur besoins. De même, il faut assurer la participation des femmes à la décision du lieu, de la zone et des techniques pour l'installation des puits et inviter, de manière active, les femmes à s'impliquer dans la formation pour entretenir et gérer les puits.

⇒ Il faut également organiser le séminaire d'information sur l'eau potable auprès des acteurs concernés et des habitants.

2. Santé publique

(1) Objectif et Contribution de la Corée

- Renforcer le système de santé publique afin de lutter contre le paludisme et garantir la protection maternelle et infantile, améliorer le niveau de santé avec l'anticipation des maladies et l'accès aux services et aux soins de santé pour la population fragile

(2) Plan de développement de la RDC

- Il est nécessaire de développer et de fournir les services autour des zones de santé, en développant les ressources humaines, en distribuant les médicaments de qualité, en assurant le financement, en complétant les installations et les équipements fondamentaux et en renforçant le système national de données sur la santé.
- Le plan a pour objectif d'installer ou de restaurer trois centres de santé, par an, situés dans les circonscriptions administratives afin de restaurer plus de 80% des installations de base.
- Par ailleurs, le gouvernement congolais est en train de planifier le plan annuel du développement pour la santé publique et le financement (budget gouvernemental et ressources extérieures) pour son exploitation.

(3) Contribution de la Corée

- La Corée proposera le programme de lutte contre le Paludisme dans la province de Bandundu pour éradiquer cette épidémie et établir un système pour améliorer la capacité de lutte contre la maladie.
- Elle vise également à renforcer le système global de santé au sein de la communauté régionale* par différents volets : renouer le lien entre les hôpitaux régionaux et les centres de santé qui fournissent les véritables soins médicaux de premier niveau, renforcer la capacité de fournir les services basiques dans la région concernée et d'assurer la gestion régionale de santé.

* Lors de la visite coréenne pour les études préliminaires de l'établissement de la Stratégie de Partenariat-Pays, le Ministère congolais de la santé publique a demandé aux experts coréens de se focaliser sur le renforcement du système de santé axé sur la lutte contre le paludisme et la protection maternelle et infantile.

(4) Plans d'action

① Principes de base

- Il est impératif de fournir un programme de lutte contre le paludisme auprès de la province de Bandundu, où l'épidémie sévit sévèrement et de donner les services de base par l'intermédiaire des centres de santé pour renforcer la qualité des services régionaux.
 - ⇒ Avec la lutte contre la maladie dans cette région, il faut prévenir les effets de synergie en accroissant la protection des mères et des enfants et en renforçant la performance du système régional de santé de manière globale et durable.
- Il faut obtenir des informations basiques sur la santé et implanter le programme lobal de santé dans la province Bandundu, accessible par la route depuis Kinshasa, avant d'étendre le champ d'application de ce programme dans d'autres régions et par étapes.
 - ⇒ Il est nécessaire d'établir le système de transfert des patients entre les établissements de santé et les établissements situés dans des régions différentes et de mettre en relation les différents services médicaux, d'une manière façon plus structurée.

② Plans d'exécution

Les programmes globaux mettent plutôt l'accent sur la performance des ressources humaines.

a. Renforcer la capacité (prévention, traitement, réaction) pour lutter contre le paludism:

- En collaboration avec le Programme National de Lutte contre le Paludisme(PNLP) sous l'égide du Ministère de la santé publique, les projets d'aides assistent de manière globale à la lutte contre le paludisme dans les zones concernées.

- ⇒ Fournir les médicaments et les moustiquaires imprégnés d'insecticide, et les médicaments adéquats

- ⇒ Faire connaître les méthodes efficaces pour diagnostiquer la pandémie
- ⇒ Etablir le système de réaction contre la maladie au sein de la communauté régionale

b. Renforcer le système régional de santé pour assurer la protection maternelle et infantile:

- selon le plan de développement 2011-2015 défini pour chaque zone de santé, il s'agit d'une assistance intégrale qui renforce la capacité des centres de santé et des hôpitaux régionaux afin de fournir de façon efficace les services suivants pour la protection maternelle et infantile : soins prénataux et postnataux, accouchements, traitements pour les nouveau-nés, vaccination, gestion du paludisme et d'autres maladies épidémiques comme la tuberculose et les maladies parasitaires, service de nutrition pour l'enfance.
 - ⇒ Compléter l'infrastructure de base des centres de santé
 - ⇒ Former les personnels travaillant dans les centres de santé
 - ⇒ Améliorer la gestion administrative dans les zones de santé
 - ⇒ Etablir le système de transfert des malades entre les centres de santé et les hôpitaux régionaux.

c. Réaliser les projets de seconde étape concernant les véhicules d'examen médical:

- Le projet vise à lier les véhicules, déjà fournis par les projets de première étape*, au système local de soins médicaux d'urgence pour leur meilleure utilisation.
 - * Pendant les années 2010- 2011, la Corée a fourni à la RDC 12 véhicules médicaux d'urgence, transformé en camion d'une tonne et un véhicule d'examen médical, transformé en camion de 3,5 tonnes.

3. Développement rural intégré

(1) Objectif et Contribution de la Corée

- Réaliser les projets généraux pilotes pour le développement rural en relation avec les plans congolais de développement agricole et rural et partager les expériences coréennes du développement rural, couronnées de succès, fournir l'assistance afin de promouvoir le développement de l'ensemble des zones rurales. En particulier, mettre en relief l'amélioration des techniques de production agricole et la formation des ressources humaines en la matière pour assurer la continuité des projets.

(2) Plan de développement de la RDC

- Il faut développer les techniques concernant la culture des produits agricoles, développer le secteur de l'élevage, accroître la capacité de commercialisation, améliorer les recherches agricoles et les services de conseil, augmenter la performance des personnels concernés, améliorer le système agricole, fournir les

aides financières de petite taille comme l'utilisation du fonds national ou le recours à la microfinance.

<Priorités du développement rural de la RDC>

Domaine de priorité	Programme de développement	Description
1. Aide auprès des agriculteurs pour l'amélioration de la productivité	Enrichissement des bases de la production agricole	-Réaménagement des routes rurales de 57,000km -Réparation des routes -Réparation de canaux d'eau
	Développement et Assistance technologique	-Développement des techniques de production(mécanisation) et amélioration du réseau de distribution
2. Amélioration de l'environnement dans la zone rurale	Fournissement de l'énergie renouvelable	-Aide pour le développement de Biogaz et Bio-hydrocarbure -Alimentation électrique par l'énergie solaire et l'énergie éolienne
	Augmentation du niveau de vie par l'amélioration de l'environnement autours du quartier résidentiel	-Projet d'approvisionnement en eau potable dans la région rurale -Assistance au SNHR -Assistance à la modernisation des villages -Amélioration des installations d'hygiène comme les toilettes
3. Renforcement de la capacité	Aides aux organes dans la région agricole	-Aide de différents aspects des activités rurales, organisé par les jeunes et les femmes, y compris la culture des produits
	Renforcement de la gestion des institutions et des systèmes	-Renforcement des plans et des programmes -Renforcement de la gestion des données dans l'ensemble des zones rurales

*Source: Extrait depuis les « Projets prioritaires de développement rural », Ministère du développement rural de la RDC

(3) Contribution de la Corée

- Il est nécessaire de sélectionner les zones pilotes pour exécuter le projet général de développement rural. Pour ce faire, il faut assister de manière globale le développement des priorités fixées par le gouvernement congolais telles que le développement technologique et sa distribution pour l'amélioration de la productivité, l'amélioration du quartier résidentiel pour un meilleur environnement rural, formation des organisations dans le milieu rural, renforcement de la capacité des autorités compétentes.
- De plus, les meilleurs exemples parmi les zones pilotes doivent être connus à l'échelle nationale pour donner une répercussion positive.

(4) Plans d'action

① Principes de base

- Il est préférable de mettre l'accent sur la réalisation complexe de plusieurs domaines, au lieu d'axer sur certains domaines spécifiques comme établissement de l'infrastructure ou renforcement de la capacité ⇒ Modélisation
- Il est également impératif d'augmenter la marge de manœuvre des institutions chargées de l'enseignement des techniques agricoles afin de résoudre la problématique de la sécurité alimentaire, d'augmenter les revenus ruraux et de renforcer la productivité des habitants dans le milieu rural.

② Plans d'exécution

a. Objectifs et Direction des projets

- Modéliser le programme général à travers l'élargissement des projets pilote de petite taille
 - ⇒ Il est préférable de former le programme général et de l'étendre : le programme général comprend l'augmentation des revenus ruraux, l'amélioration de l'environnement rural, le renforcement des infrastructures, l'amélioration des conditions hygiéniques, le dynamisme des structures organisées par les habitants qui assurent activement la participation et l'opération dans le cadre de l'autonomie de la région concernée.
- Distribuer les techniques agricoles pour augmenter la productivité et améliorer la performance humaine et institutionnelle
 - ⇒ Il est nécessaire d'étudier les projets afin d'avoir les effets de synergie entre les projets généraux dans les zones pilotes.
 - ⇒ De plus, il est possible à la fois de transférer les technologies et d'organiser les programmes pour augmenter la performance des habitants (formation des acteurs principaux) et des autorités concernées afin d'assurer la continuité des projets et permettre aux habitants du pays bénéficiaire de prendre eux-mêmes en charge les initiatives des projets.

b. Orientation par projet

- Modéliser le programme général de développement rural
 - ⇒ Sélectionner les zones pilotes
 - ⇒ Etablir et restaurer l'infrastructure agricole de base (équipements d'irrigation, canaux d'eau)
 - ⇒ Améliorer l'environnement résidentiel et les conditions hygiéniques (toilettes, garantie de l'accès à l'eau potable, etc.)
 - ⇒ Organiser les structures de villages* et distribuer les techniques agricoles pour l'amélioration de la productivité.

*Il est possible d'employer les structures des habitants en formant un comité de développement du village afin de dynamiser avec autonomie le développement de ce quartier.

- Améliorer le système de distribution des techniques agricoles
 - ⇒ Il est nécessaire d'assister les agriculteurs en améliorant la performance de certains organes en la matière, comme par exemple les centres de technologies agricoles et les instituts d'enseignement des techniques agricoles.
 - ⇒ Il faut également organiser et réaliser les programmes, comme par exemple l'assistance technologique pour améliorer la productivité, qui englobent la formation des acteurs principaux, l'enseignement des techniques auprès des agriculteurs et l'amélioration de la qualité du terrain agricole.

3 Programme d'aide dans différents domaines

1. Amélioration de la capacité culturelle-Création de musées

(1) Contexte

- Situation actuelle et demandes de la RDC
 - ⇒ Le gouvernement congolais (ministère de la Culture et des Arts) a considéré comme prioritaire le projet de la création du musée national et son exploitation efficace, puisque ce projet a un lien fort à l'amélioration de la fierté et la visibilité du pays, à l'unité politique et la solidarité sociale, et à la préservation du patrimoine culturel.
 - ⇒ Avec la création de nouveaux musées nationaux, le gouvernement congolais prévoit la collecte, la préservation, la restauration, la gestion des patrimoines culturels de la RDC et l'organisation des expositions afin de permettre aux congolais de rétablir leur fierté liée à leur culture.
 - ⇒ Faute du financement gouvernemental, le pays connaît une difficulté pour collecter et gérer les patrimoines, malgré sa capacité à organiser les expositions.

(2) Principes de base

- Le projet consiste à la création du musée national en exploitant activement les fonctions traditionnelles des musées (exposition, collecte, conservation, formation, recherches, gestion), mettant en lumière le transfert technologique pour la création des recettes et l'opération consistante.

(3) Plans d'action

- ① Orientation du projet
 - Le projet se développera en trois volets: construction du musée national, assistance matérielle et formation en Corée, envoi des experts.
- a. Jeter les bases pour l'exploitation active des fonctions traditionnelles du musée
 - Architecture: Bâtiment principal et annexes comme jardin, théâtre à ciel ouvert

- Assistance matérielle: Gestion du musée, traitement pour la conservation du patrimoine, traitement numérique, matériels pour les recherches et la formation, meubles et outils, etc.

b. Développer la capacité de gestion efficace

- La Corée peut conseiller sur la gestion et effectuer le transfert technologique par les stages ou l'envoi des experts.

② Harmonisation des aides

- Pour éviter la duplication des aides et réaliser des aides plus efficaces, la Corée pourra se concerter étroitement avec d'autres pays donateurs comme l'Espagne, qui est en charge de la numérisation des données photographiques, et les Etats-Unis, qui restaurent les locaux.

4 Aides dans les domaines sociaux (égalité entre les sexes, environnement)

□ En organisant les projets dans les secteurs prioritaires, la Corée s'efforce de fournir une assistance comprenant les domaines sociaux comme l'égalité des sexes ou l'environnement à partir de la conception et le commencement des projets.

- Il s'agit de renforcer les stratégies relatives à ces domaines, compris dans les objectifs du Millénaire pour le développement: promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (Objectif 3), Améliorer la santé maternelle (Objectif 5), assurer un environnement humain durable (Objectif 7).

- Les questions pourront être intégrées dans le processus du développement à long terme en traitant en profondeur du domaine de l'environnement*, qui est nouvellement inscrit dans le DSCRP de la RDC, publié au second semestre en 2011.

* Au cours de la concertation des politiques avec la RDC tenue en fin mai 2011, le Ministère du plan chargé principalement du DSCRP l'a mentionné.

- Le projet d'aide contribuera à promouvoir le développement durable, à augmenter son efficacité en prenant en compte d'éventuels effets négatifs liés au processus du développement.

IV. Stratégies d'exécution

1. Répartition des ressources financières

- Plus de 70% des aides bilatérales seront consacrées aux projets prioritaires.
 - ⇒ Toutefois, il faudrait réagir avec souplesse selon le changement des situations suite aux demandes gouvernementales congolaises et au retard de l'exécution des projets, et prendre en compte les remarques pour modifier certains points lors de l'examen provisoire sur les projets en 2013.

2. Renforcement de suivis

- En mettant l'accent sur les domaines prioritaires, la Corée vérifiera l'exploitation des projets déjà financés en collaboration avec son homologue congolais et mettra en œuvre, le cas échéant des mesures globales supplémentaires d'assistance.
 - ⇒ Certains projets peuvent être sélectionnés pour les aides supplémentaires: ils doivent servir à installer les bases pour l'exécution des projets pendant une certaine durée afin de permettre aux organes bénéficiaires congolais d'utiliser les aides et leur permettre d'assurer leur autonomie.
- L'autonomie est le mot-clé : les organes bénéficiaires pourront l'obtenir en développant leurs propres programmes de formation professionnelle, après avoir renforcé leurs capacités d'exploitation et de gestion lors de la formation des personnels.
 - ⇒ En tenant compte des particularités des projets et des risques encourus, la durée de réparation (en général, une année après la fin du projet) pourra être rallongée de manière convenable. De plus, il faudra multiplier les conditions de sélection des opérateurs pour la réparation et renforcer la gestion et la supervision.
 - ⇒ Pour le suivi, il est souhaitable d'établir un système intégré d'assistance en favorisant le lien entre différentes activités, comme l'envoi des experts ou la formation à l'étranger.

3. Alignement des aides

- Il est nécessaire de fixer les objectifs concrets pour l'alignement des aides, comme l'augmentation de la proportion des aides non liées et l'utilisation du système congolais existant.
 - ⇒ Les domaines prioritaires seront à l'ordre du jour de la concertation entre les autorités coréennes concernées et le gouvernement congolais pour planifier les aides, puis les domaines non prioritaires pourront être rajoutés.

4. Harmonisation des aides

- La Corée participera au groupe de travail de secteur de la RDC.
 - ⇒ Le pays participera régulièrement aux réunions de secteurs tenues par les pays

bénéficiaires, notamment celles concernant les secteurs dans lesquels la Corée investit en priorité, comme par exemple ceux de la santé publique ou du développement rural. Il est également nécessaire d'inviter les soutiens de ces réunions lors de la réalisation de projets de chaque secteur.

V. Gestion des résultats

□ Surveillance globale

- Il faudra établir le système global de surveillance afin de gérer l'intervention et l'avancement de projet selon le calendrier préalablement fixé.
 - ⇒ Il s'agit de partager les informations en régularisant les réunions de surveillance entre le bureau local et le gouvernement congolais.

□ Gestion des risques

- Pour chaque secteur prioritaire, il est souhaitable d'employer la matrice des risques, de réagir activement lors de la survenue des risques internes et externes et de modifier les stratégies relatives aux projets si nécessaire.
 - ⇒ Il est possible de vérifier à temps l'apparition de risques à travers la surveillance en temps réel effectuée par le bureau local de projet, le dialogue bilatéral et la participation aux réunions tenues par le pays bénéficiaire.

□ Evaluation des performances

- Chaque organe exécutif d'un projet devra évaluer de manière globale les performances de l'exécution d'un projet selon le calendrier déterminé avant et après la fin du projet.

□ Suivi

- Après un certain temps après la fin du projet (2 à 3 ans), le suivi de projet vise à évaluer de manière quantitative les effets et les répercussions du projet en question.

□ Incitation de la participation congolaise

- Lors de l'évaluation, il est préférable d'inviter la partie congolaise à participer et de partager les observations et les résultats d'évaluation.

□ Evaluation de la SPP

- En jugeant la contribution de la Corée et l'accomplissement des objectifs par domaine prioritaire de la SPP, les points à améliorer devront être déterminés lors de cette évaluation et il faudra ultérieurement les prendre en considération lors de l'établissement des stratégies.

VI. Observation et Perspectives concernant les APD pour la RDC

- La RDC a connu une guerre civile sur une longue période, les déplacements fréquents de la population, une perte de ses ressources et l'extrême pauvreté due au manque de nourriture. La population productive est très mal nourrie. Pour régler tous ces problèmes complexes, il faut focaliser les efforts sur la restauration nationale, base de l'établissement de la paix.

- Au cas où le pays surmonterait la situation intérieure troublée, il est fort probable que la RDC, dotée de ressources minérales très riches, puisse jouer un rôle important au Centre-Afrique sur le plan politique et économique.

- Le développement des ressources récemment accentué lui permettra une industrialisation rapide.
 - Dans ce contexte, après 2015, il est nécessaire de conjuguer les efforts, de stabiliser sa macroéconomie et renforcer la compétitivité du secteur privé avec l'amélioration des aides aux secteurs sociaux comme l'emploi, le développement des ressources humaines, etc.

- En outre, l'augmentation démographique rapide du pays, notamment autour de la capitale, conduit à la hausse des demandes pour les installations permettant l'alimentation en eau et le traitement des eaux usées. Par conséquent, d'ici à 2015, l'assistance pour l'établissement des plans-cadres dont ceux de nouvelles villes sera nécessaire et intégrera l'augmentation des demandes des installations contre la pollution dans les zones de ces villes (celles du traitement des eaux usées et des déchets).

- Afin d'améliorer l'efficacité des aides voire l'efficacité du développement, le pays devra multiplier les efforts pour respecter les directives de la coopération internationale au développement et renforcer le partenariat avec les donateurs.